

**SEANCE DU 15 MARS 2022****N°DEL.2022/03/06**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE  
SAUVETERRE-DE-GUYENNE

**L'an deux mille vingt-deux**, le quinze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, en séance ordinaire, dans la salle des fêtes Saint-Romain (rue Saint-Romain) sous la présidence de **Monsieur Christophe MIQUEU**, Maire.

*Date de convocation du Conseil municipal : 10 mars 2022*

**OBJET** : Affectation des résultats de l'exercice 2021 au budget principal et aux budgets annexes (Assainissement et régie des transports) 2022

M. Christophe <b>MIQUEU</b> , Maire	Présent	
Mme Patricia <b>SCHNEEBERGER-REIGNIER</b> , 1 <sup>ère</sup> Adjointe	Présente	
M. Laurent <b>NOËL</b> , 2 <sup>ème</sup> Adjoint	Présent	
Mme Anne-George <b>SENAMAUD</b> , 3 <sup>ème</sup> Adjointe	Excusée	Pouvoir donné à Mme MACHADO
M. Olivier <b>JONET</b> , 4 <sup>ème</sup> Adjoint,	Présent	
Mme Véronique <b>DUPORGE</b> , 5 <sup>ème</sup> Adjointe	Excusée	Pouvoir donné à M. LAVERGNE
M. Christian <b>BONNEAU</b>	Excusé	Pouvoir donné à Mme LABONNE
M. Thomas <b>CHAZAI</b>	Excusé	Pouvoir donné à M.NOEL
M. Christian <b>LAVERGNE</b>	Présent	
M. Dominique <b>ROBERT</b>	Présent	
Mme Corinne <b>SPIGARIOL-BACQUEY</b>	Présente	
Mme Fabienne <b>MARQUILLE-MIRAMBET</b>	Excusé	Pouvoir donné à M. JONET
Mme Gwenaëlle <b>MACHADO</b>	Présente	
M. Edouard <b>HESPEL</b>	Présent	
Mme Sandra <b>LABONNE</b>	Présente	
M. Philippe <b>DESNANOT</b>	Présent	
Mme Sylvie <b>PANCHOUT</b>	Présente	
Mme Véronique <b>DUBOURG-BOUNADER</b>	Présente	
M. Stéphane <b>NICOLAS</b>	Présent	

Il convient, en application des dispositions des instructions budgétaires et comptables, de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2021, issus du compte administratif pour le budget principal et chaque budget annexe.

Le vote du compte administratif et du compte de gestion constitue l'arrêté des comptes de la Commune.

Au titre de l'exercice clos, il fait ressortir un résultat de la section de fonctionnement et le solde d'exécution de la section d'investissement corrigé des restes à réaliser.

La règlementation encadre les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement.

Lorsque la section d'investissement fait apparaître un besoin de financement, le résultat de fonctionnement doit être affecté **en priorité** à la couverture de ce besoin (compte 1068) et le solde, selon la décision de l'assemblée délibérante, est inscrit en excédents de fonctionnement reportés (reports à nouveau compte 002) ou en dotation complémentaire de réserves (comptes 1068).

## **I- BUDGET PRINCIPAL**

### **Section de fonctionnement**

La section de fonctionnement du budget principal fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2021 de 499 346,22 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2021 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement (SF)		
Réalisation de l'exercice	2 011 742,87 €	2 511 089,09 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>499 346,22 €</b>
Résultat reporté N-1		- €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (dont résultat N-1)</b>		<b>499 346,22 €</b>

### Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un résultat cumulé déficitaire de 189 488,55 € pour 2021. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2021 cumulé au résultat 2020 reporté.

Ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement (SI)		
Réalisation de l'exercice	756 430,09 €	2 061 058,52 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>1 304 628,43 €</b>
Résultat reporté N-1	1 494 116,98 €	
<b>Résultat d'investissement cumulé (dont résultat N-1)</b>	<b>189 488,55 €</b>	
Restes à réaliser (RAR) 2021	598 764,59 €	108 036,66 €
<b>Solde des RAR 2021</b>	<b>490 727,93 €</b>	
<b>Besoin de financement (Déficit d'investissement + Solde RAR) (B)</b>	<b>680 216,48 €</b>	

### Affectation des résultats

Il est donc proposé d'affecter les résultats 2021 comme suit :

Affectation du résultat 2021		
Résultat cumulé SF		<b>499 346,22 €</b>
Besoin de financement SI	680 216,48 €	
<b>COUVERTURE DU BESOIN DE FINANCEMENT (1068)</b>		<b>499 346,22 €</b>
<b>RESULTAT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>		-
<b>RESULTAT D'INVESTISSEMENT (HORS RAR) REPORTE (001) : DEFICIT</b>	<b>189 488,55 €</b>	

## II- BUDGET ANNEXE « ASSAINISSEMENT »

### Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget annexe « Assainissement » fait apparaître un résultat cumulé excédentaire sur 2021 de 105 671,51 €. Il est constitué du résultat de l'exercice 2021 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

Section de fonctionnement (SF)		
Réalisation de l'exercice	155 973,37 €	163 602,60 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>7 629,23 €</b>
Résultat reporté N-1		98 042,28 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (dont résultat N-1)</b>		<b>105 671,51 €</b>

### Section d'investissement

La section d'investissement fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 11 319,20 € pour 2021. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2021 cumulé au résultat 2020 reporté.

Ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes :

	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement (SI)		
Réalisation de l'exercice	58 165,80 €	125 792,45 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>67 626,65 €</b>
Résultat reporté N-1	56 307,45 €	
<b>Résultat d'investissement cumulé (dont résultat N-1)</b>		<b>11 319,20 €</b>
<b>Restes à réaliser (RAR) 2021</b>	10 000,00 €	- €
<b>Solde des RAR 2021</b>	<b>10 000,00 €</b>	
<b>Besoin de financement (Déficit d'investissement + Solde RAR)</b>	<b>- €</b>	<b>1 319,20 €</b>

### Affectation des résultats

Il est donc proposé d'affecter les résultats 2021 comme suit :

Affectation du résultat 2021		
Résultat cumulé SF		<b>105 671,51 €</b>
Besoin de financement SI	-	
Affectation du résultat au 1068 SI		- €
<b>EXCEDENT REPORTE EN FONCTIONNEMENT (002)</b>		<b>105 671,51 €</b>
<b>EXCEDENT REPORTE EN I. (HORS RAR) (001)</b>		<b>11 319,20 €</b>

## II- BUDGET ANNEXE « REGIE DES TRANSPORTS »

### Section de fonctionnement

La section de fonctionnement du budget annexe « Régie des transports » fait apparaître un nul sur 2021.. Il est constitué du résultat de l'exercice 2021 (titres émis moins mandats émis) cumulé au résultat reporté de l'exercice précédent comme indiqué ci-dessous :

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement (SF)		
Réalisation de l'exercice	42 090,42 €	36 452,74 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>-5 637,68 €</b>
Résultat reporté N-1	0,00 €	5 637,68 €
<b>Résultat de fonctionnement cumulé (dont résultat N-1)</b>		<b>0,00 €</b>

**Section d'investissement**

La section d'investissement fait apparaître un résultat cumulé excédentaire de 38 100,68 € pour 2021. Il est composé du solde d'exécution de la section d'investissement 2021 cumulé au résultat 2020 reporté.

Ce résultat doit être corrigé des restes à réaliser en dépenses et en recettes :

	DEPENSES	RECETTES
<b>Section d'investissement (SI)</b>		
Réalisation de l'exercice	9 943,44 €	15 381,92 €
<b>Résultat de l'exercice</b>		<b>5 438,48 €</b>
Résultat reporté N-1		32 662,20 €
<b>Résultat d'investissement cumulé (dont résultat N-1)</b>		<b>38 100,68 €</b>
<b>Besoin de financement (Déficit d'investissement + Solde RAR)</b>	0,00 €	

**Affectation des résultats**

En préambule, il est rappelé que par une délibération en date du 16 novembre 2021, le Maire a été autorisé à clôturer le budget annexe de la régie des transports et d'en intégrer l'actif, le passif et les éventuels résultats au budget principal de la Commune au 1er janvier 2022.

Il est donc proposé d'affecter les résultats 2021 au budget principal 2022 comme suit :

<b>Affectation du résultat 2021</b>		
Résultat cumulé SF		0,00 €
Besoin de financement SI	0,00 €	
<b>EXCEDENT REPORTE EN I. (HORS RAR) (001)</b>		<b>38 100,68 €</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres présents ou représentés, décide :

- *Pour le budget principal, D'AFFECTER* au budget principal 2022, les résultats 2021 comme suit :
  - D.001 – Déficit d'investissement reporté : 189 488,55 € ;
  - R. 1068 – Couverture du besoin de financement 499 346,22 € ;
- *Pour le budget annexe « Assainissement », D'AFFECTER* au budget annexe « Assainissement » 2022, les résultats 2021 comme suit :
  - R.001 – Excédent d'investissement reporté : 11 319,20 € ;
  - R. 002 – Excédent de fonctionnement reporté : 105 671,51 €
- *Pour le budget annexe « Régie des transports », D'AFFECTER* au budget principal 2022, les résultats 2021 comme suit :
  - R.001 – Excédent d'investissement reporté : 38 100,68 €.
- **DE PRECISER**, pour le budget principal 2022, que le report en D.001 – Déficit d'investissement reporté sera de 151 387,87 € car (189 488,55 € (D.001 du CA 2021 de la Commune) – 38 100,68 € (R. 001 du CA 2021 de la Régie des transports))

Nombre de membres en exercice	19
Nombre de membres présents	14
Nombre de procurations	5
Nombre de suffrages exprimés	19
Votes : pour	19
contre	0
abstention	0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME,  
Le Maire,

  
Christophe MIQUEU